

Ils y ont travaillé...

MEMBRES DE LA COMMISSION N° 3 : « INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIES »

Président : André FOURCADE (CFDT)

Vice-président : Marc BENNER (PNB)

Secrétaire : Simon GRAPIN (UNSA)

Membres : Benoît de CHARETTE (BIVB), André COLIN (CGT), Gilles DENOSJEAN (CGT-FO), Thierry GROSJEAN (Environnement),

Nadège LAFRANCHISE (CODERPA), Daniel LORIN (FRTP), François PRETET (Personnalité qualifiée), Jean-Yves ROBE (CGT)

MEMBRES ASSOCIÉS

Michel MORINEAU (CRAJEP), Philippe DORMAGEN (FSU)

CABINET

Michelle DUBOIS, chargée d'études, Brigitte DUCHANOY, assistante

Un lien entre vous et nous...

<http://www.cesr-bourgogne.fr>

Le Conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne (CESER) représente toute la société civile dans sa diversité.

Des femmes et des hommes qui échangent leurs idées, confrontent leurs points de vue, pour formuler les meilleures propositions d'actions sur les grands projets bourguignons qui vous concernent.

Retrouvez l'ensemble des avis et publications du CESER ainsi que toutes les dates des séances plénières sur son site internet. Elles sont publiques, venez y assister.



Conseil économique, social et environnemental régional
17 boulevard de la Trémouille - BP 23502 - 21035 Dijon cedex - Tél. : 03 80 44 34 32 - Mél : ceser@cr-bourgogne.fr
www.ceser-bourgogne.fr - www.cesdefrance.fr

L'avis du Conseil économique,
social et environnemental de
Bourgogne

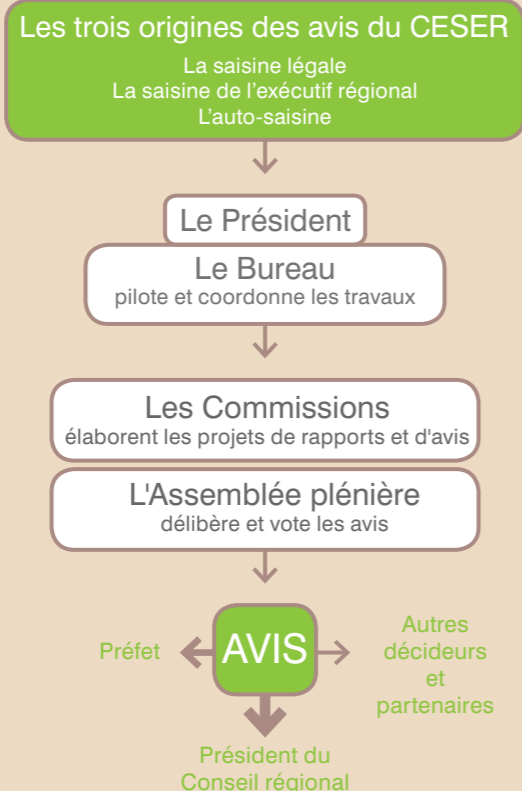
Maîtriser l'étalement urbain en Bourgogne

COMMISSION N° 3 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIES

© : FOTOLIA, Grand Chalonn/Hervé Nègre, Pays de l'Auxois

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne : ce qu'il est, ce qu'il fait...

Le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est la seconde assemblée de la Région. Composé de socioprofessionnels et de représentants du monde associatif, il est un lieu d'expression privilégié de la société civile bourguignonne organisée. Il concourt par ses avis à l'administration de la Région. Pour l'ensemble des affaires qui lui sont soumises et la préparation de ses avis, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne est structuré en 6 commissions qui recouvrent l'ensemble des thématiques régionales clés.



Présidé par François BERTHELON, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne comprend 78 membres répartis en 4 collèges :



- 1^{er} Collège ■ 25 représentants du monde des entreprises, de l'agriculture, de l'industrie, de l'artisanat, du commerce, des professions libérales...
- 2^e Collège ■ 25 représentants des organisations syndicales de salariés.
- 3^e Collège ■ 25 représentants de la vie collective et du monde associatif.
- 4^e Collège ■ 3 personnalités qualifiées.



Pourquoi ?

Aux origines de l'avis...

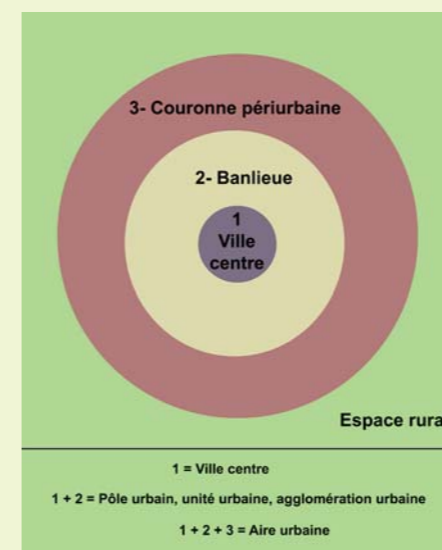
L'ÉTALEMENT URBAIN : DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'étalement urbain décrit le fait que les villes croissent en surface et que le territoire s'artificialise à un rythme beaucoup plus important que ne l'imposerait le seul facteur démographique.

L'étalement urbain représente ainsi le phénomène d'expansion géographique des aires urbaines par l'implantation de types d'habitat peu denses (banlieues pavillonnaires, maisons individuelles) en périphérie, sur des zones à vocation agricoles le plus souvent.

LA DÉFINITION DE L'AIRE URBAINE PAR L'INSEE

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



Après la ville-centre et la banlieue, après la première couronne puis la deuxième, la périurbanisation, tantôt contrainte, tantôt choisie, continue de s'étendre autour des villes et des agglomérations bourguignonnes.

Cette évolution est fortement structurante pour toute la société puisqu'elle impacte de nombreux domaines : le mode de logement en pavillon individuel, l'explosion des déplacements individuels en voiture, les centres commerciaux en périphérie des villes... Elle s'accompagne par ailleurs de la spécialisation des espaces (logement, formation, travail, loisirs, commerces...). Elle est, enfin, fortement consommatrice d'argent, de temps et d'espace, à la fois pour les ménages, les collectivités et les pouvoirs publics.

Cette lourde évolution, qui se poursuit depuis plusieurs décennies, a pu apparaître comme un progrès, comme une réponse aux souhaits des ménages ou une solution aux contraintes d'une partie de la population. Mais aujourd'hui, l'étalement urbain peut-il se poursuivre indéfiniment ? N'atteint-il pas ses limites ? Comment les acteurs bourguignons, publics et privés, peuvent-ils y faire face dans l'intérêt général ?

C'est à ces questions que le CESER tente de répondre et d'apporter, sinon des réponses tranchées et définitives, du moins des pistes de réflexion et d'actions pour l'avenir.

LES FAITS

AUX SOURCES DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Des raisons historiques dites « hygiénistes »

Au 19ème siècle, les usines étaient généralement en ville. Les propriétaires ont donc progressivement cherché à sortir des villes.

Des raisons économiques

Il s'agit principalement de l'industrialisation et du développement de l'automobile. C'est en effet la démocratisation de l'usage de la voiture qui a permis l'étalement urbain, et non l'inverse.

Des modèles de pensée dominants

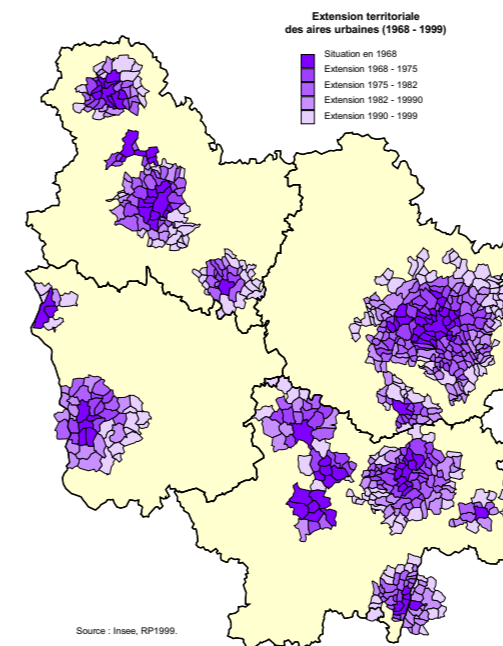
Le rêve de devenir propriétaire d'une maison avec terrain à la campagne, mais proche d'un centre urbain, a gagné de plus en plus de ménages... Et ce rêve est conforté aujourd'hui par un certain nombre de facteurs économiques ou culturels.

LES MULTIPLES DÉTERMINANTS DE L'ÉTALEMENT URBAIN

- tout d'abord, la baisse du coût généralisé des déplacements et l'évolution des techniques (construction, transports),
- ensuite, la fiscalité pour le foncier, la pression fiscale différente entre la ville-centre et les communes périurbaines, le marché foncier incitant à lotir les terrains des zones périurbaines plus qu'à les cultiver ou encore à restaurer les centres urbains qui entraînent une compensation entre le coût de transport et le coût du foncier,

- la préférence de nos concitoyens pour la résidence individuelle, la demande quantitative de logements neufs et de zones d'activités ou commerciales,
- les représentations culturelles des publics :
 - les aménités rurales ou agricoles, externalités produites par les agriculteurs dont jouissent gratuitement les habitants du périurbain,
 - les images de ruralité qui plaisent aux Français : cadre de vie, air pur, paysages agréables, lieux de promenade...,
 - la qualité de la vie des habitants du périurbain, qui considèrent qu'ils « travaillent en ville et habitent à la campagne »,
- le rôle et la qualité du voisinage, avec la notion de « tri spatial ». Selon Jean CAVAILHES (INRA-CESAER) « le marché foncier est une machine à hacher la société, en séparant les groupes sociaux et en les éloignant de plus en plus les uns des autres au fur et à mesure que l'habitat se disperse »,
- enfin, une gouvernance insuffisante, la multiplication et la dilution des lieux de gouvernance et de responsabilité.

LES 15 AIRES URBAINES EN BOURGOGNE



Ces aires urbaines couvrent un tiers du territoire régional. Elles concernent les deux tiers des Bourguignons et concentrent 70 % des emplois. La région conserve cependant un caractère rural marqué puisqu'en France, ce sont plus des trois quarts de la population vivent dans les aires urbaines.

Selon l'Insee, « l'apparente stabilité de la population bourguignonne masque des situations contrastées entre des territoires attractifs et des espaces en décroissance démographique »¹.

¹ Insee, Bourgogne Dimensions n° 150 de janvier 2009, la Bourgogne gagne des habitants autour des villes-centres et le long des grands axes.

Les espaces en croissance se situent autour des principales villes de Bourgogne ; de plus en plus de personnes vivent dans l'espace périurbain et cette tendance s'amplifie par rapport à la période 1982-1999.

ÉTALEMENT URBAIN, MAISON INDIVIDUELLE ET ARTIFICIALISATION DES SOLS *

Les espaces dits « artificialisés », bâtis et non bâtis, continuent de progresser en France à un rythme trois fois plus rapide que celui de la croissance démographique. Ils représentent aujourd'hui près de 10 % des 55 millions d'hectares de l'Hexagone. Alors que de 1982 à 1992, c'étaient « seulement » 54 000 ha qui s'urbanisaient par an, aujourd'hui 74 000 ha sont grignotés par l'artificialisation chaque année. Cela représente l'équivalent d'un département tous les 10 ans.

L'étalement urbain est essentiellement lié au succès de la maison individuelle : selon le CREDOC², la maison individuelle est le logement idéal pour 82 % des Français, qui cherchent à s'isoler des noyaux urbains dans des maisons individuelles, plus spacieuses et moins coûteuses au premier abord.

Ainsi, l'étalement urbain répond souvent au désir des habitants de vivre ailleurs mais il est consommateur d'espace pour les bâtiments, ainsi que pour tous les espaces associés : pelouses et jardins, voiries et parkings, infrastructures de transport...

* Le phénomène d'artificialisation des sols n'est pas exactement synonyme d'urbanisation. Ainsi, on entend par surface artificialisée toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (ex : parking) ou non (ex : jardin de maison pavillonnaire).

² Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

LES FAITS

BRISER UNE IDÉE REÇUE SUR L'ÉTALEMENT URBAIN : LES LOTISSEMENTS DE MAISONS INDIVIDUELLES

Lorsqu'on évoque l'étalement urbain, la forme urbaine qui s'impose spontanément à l'imagination est le lotissement. Or, il convient de briser cette idée reçue, car si les deux-tiers des logements neufs sont effectivement constitués de maisons individuelles, moins de 25 % de ces maisons sont réalisées dans le cadre d'une procédure d'urbanisme concerté.

En effet, les maisons individuelles hors procédure, c'est-à-dire celles construites librement « sur un bout de champ », représentent 30 % des logements, 70 % des surfaces et sont 14 fois moins denses que l'habitat collectif.

L'urbanisation opère de manière beaucoup plus diffuse sur l'ensemble du territoire, ce qui rend plus difficile le suivi et le traitement du phénomène.

LA RÉGLEMENTATION ET LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT

Les documents de planification territoriale doivent répondre à trois objectifs de développement durable :

- assurer un équilibre entre le développement des territoires et la préservation des espaces sensibles,
- maintenir ou rééquilibrer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,

- préserver l'environnement et la qualité des ressources naturelles, par « une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux ».

A l'échelle de l'aire urbaine, l'outil de planification est le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui définit un projet d'aménagement et de développement durables et les orientations nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) et la Carte communale (CC) constituent quant à eux les documents d'urbanisme qui peuvent être élaborés à l'échelle et à l'initiative de la commune.

Parmi les autres outils, on trouve :

- les Etablissements publics fonciers locaux (EPFL),
- ou les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP).

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS

- La part des surfaces « artificialisées » sur le territoire national représente 8,7 %, mais 15 % de certains territoires sont à l'abandon.
- L'urbanisation des sols s'accélère : elle est passée de 54 000 ha/an entre 1982 et 1992 à 74 000 ha /an aujourd'hui, soit l'équivalent d'un département tous les 10 ans.
- Le prix des terres agricoles par rapport aux terrains à urbaniser s'inscrit par exemple à Toulouse dans un rapport de 1 à 50 et de 1 à 300 en Île-de-France.
- D'ici à 2020, le trafic automobile pénétrant dans l'agglomération dijonnaise devrait doubler, ce qui représente une augmentation annuelle de 1 000 voitures entrant chaque jour dans l'agglomération, si rien n'est entrepris³.
- Mais 80 % de la ville existera telle quelle dans 30 ans.
- Et l'urbain générera + 45 % des émissions de gaz à effet de serre.

LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES

Alterre Bourgogne a mené une étude sur la « vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires bourguignons »⁴.

La vulnérabilité énergétique des ménages, c'est-à-dire leur exposition à une hausse durable du coût de l'énergie, peut se traduire par une situation de précarité énergétique pour les ménages les plus vulnérables.

L'éloignement, avec l'augmentation des distances à parcourir pour atteindre les zones d'emploi, de services ou de loisirs, entraîne en effet des conséquences pour les ménages. Ces conséquences sont d'autant plus fortes que ces déplacements s'effectuent majoritairement en voiture individuelle, dans un contexte général de hausse constante du prix des carburants.



³ Source : site du Grand Dijon, 21 juillet, <http://www.grand-dijon.fr/decouvrir/deplacements/orientations-et-plan-de-deplacements-773.jsp>

⁴ <http://www.alterre-bourgogne.fr/dossiers-thematiques/la-vulnerabilite-energetique-des-menages.html>.

LE PRÉALABLE DE LA CONNAISSANCE POUR PRENDRE CONSCIENCE DES ENJEUX

DÉVELOPPER LES TRAVAUX DE RECHERCHE SUR L'ÉTALEMENT URBAIN EN BOURGOGNE

- Développer les analyses des laboratoires, des équipes pluridisciplinaires (INSEE, CERTU, Universités, laboratoires publics...) en mettant l'accent sur la Bourgogne. Sensibiliser l'Etat en région et les collectivités territoriales à la commande publique pour des études et analyses sur cette thématique autour des 5 à 6 grandes agglomérations de Bourgogne, mais aussi pour les espaces ruraux.
- Enrichir cette approche par de nouveaux travaux comparatifs des politiques et solutions mises en œuvre dans d'autres régions et pays d'Europe.
- Approfondir l'approche économique avec un accent tout particulier sur les coûts directs et indirects des solutions existantes ou proposées intégrant l'investissement mais aussi le fonctionnement dans une analyse globale et de moyen terme.

SENSIBILISER LES DÉCIDEURS À LA THÉMATIQUE DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Le thème de la maîtrise de l'étalement urbain est un sujet complexe, difficile à appréhender dans toutes ses composantes par les élus et les pouvoirs publics, tant il touche à de nombreux sujets transverses.

Aussi dans un premier temps, il est proposé d'élever le niveau d'intérêt, de compréhension et d'action sur la question de l'étalement urbain avec des faits, des chiffres, des rapports statistiques et scientifiques

auprès des décideurs (politiques, économiques et associatifs), pour développer une plus grande sensibilisation à la thématique et à ses enjeux.

Le CESER propose d'organiser une journée sur ce thème, avec intervention de quelques-unes des 52 personnes auditionnées.

INFORMER LE GRAND PUBLIC

Organiser des réunions d'informations au plus près du terrain et à la main des élus et décideurs avec des animateurs formés et des intervenants choisis pour leur pertinence.

De plus, le CESER évoque la possibilité d'éditer une bande dessinée, un site internet et un blog sur cette thématique en Bourgogne, animés par des acteurs compétents.

MOBILISER LES ÉQUIPES QUI TRAVAILLENT SUR L'ÉTALEMENT URBAIN EN BOURGOGNE

La Bourgogne bénéficie d'équipes pointues qui travaillent sur le sujet de l'étalement urbain. Parmi elles, on peut citer l'Insee-Bourgogne, avec ses publications sur les aires urbaines, les services de l'Etat dans les territoires, et notamment les Directions Départementales des Territoires des quatre départements, mais aussi des chercheurs ou universitaires, dont Jean CAVAILHES, directeur de recherche au Centre d'Economie et sociologie appliquées à Agriculture et aux Espaces ruraux (CESAER)... Notons également les études produites par ALTERRE Bourgogne, ou des monographies, témoignages d'élus, comme celle d'Hervé VOUILLOT : « Pour un nouvel urbanisme ». Il sera nécessaire de mobiliser ces équipes pour approfondir la thématique de l'étalement urbain dans l'avenir afin d'aller plus loin.

LE POINT CLÉ DE LA GOUVERNANCE

REDONNER UNE PRIORITÉ MAJEURE AU PROJET PARTAGÉ, À L'ÉCHELLE PERTINENTE

- Redonner une priorité majeure au projet partagé à une maille « inter-communauté » dans les approches territoriales pour que le projet de territoire soit un « destin commun » et oriente alors les thématiques sectorielles de type habitat, transport, équipement de services publics, développement commercial...
- La gouvernance doit trouver un équilibre entre souplesse et contrainte, pour d'abord laisser ouverts des « espaces d'opportunités » et « d'innovations collectives ». La gouvernance renvoie également au débat de société du bon usage de la démocratie intégrant les éléments de Dialogue social territorial (DST) et de respect des lois. Les procédures de concertation doivent être particulièrement travaillées, dépassant les aspects traditionnels et formels, associant toutes les parties prenantes.
- La concrétisation du projet de territoire « inter-communauté » passe par une nouvelle vision plus globale, c'est-à-dire par une réhabilitation de l'urbanisme.
- Les SCOT ont été notés comme de bons moyens et outils de synthèse autour d'un territoire commun. Ils devraient être centrés encore davantage sur un projet préalablement partagé pour le territoire, au-delà des représentations, par exemple « ville-centre - périphérie », avec une volonté plus forte de dialogue entre l'urbain, le périurbain et le rural (exemple du Conseil de développement durable).
- Le PLU doit devenir « inter-communauté » (et pas seulement intercommunal) à une maille adaptée au projet.

- Les autres outils principaux de gouvernance devraient être fusionnés en un seul document d'orientation et de proposition à la maille du SCOT. Les plans de prévention des risques, plan climat, plan de valorisation des terres agricoles... sont des documents à mieux articuler entre eux et à définir à la même maille du projet.
- Le droit des sols et les outils de politique foncière devraient être au cœur de la maîtrise de l'étalement urbain : PLU et permis de construire devraient être plus contraignants et décidés en fonction des outils « inter-communautés » précédents. Un observatoire du foncier, comme à Chalon-sur-Saône ou à Montceau-les-Mines, pourrait être mis en place dans cet objectif.



LA MISE EN ŒUVRE, EN LIMITANT LES IMPACTS ET EN PRÉVENANT LES CONSÉQUENCES

FONCIER ET HABITAT

Pour travailler le foncier et l'immobilier, la question centrale est celle de la densité. Représentations culturelles, idéologies... sont très présentes. Aussi est-il nécessaire de travailler davantage cette question sans a priori du type « nos villes sont déjà très denses en Bourgogne », « densifier la ville, c'est faire des tours », « densifier les bourgs, c'est leur faire perdre leur âme »...

- Travailler à la définition des missions, à la hiérarchisation des rôles et accepter une vision partagée depuis le cœur de ville, à la périphérie, au périurbain, aux bourgs-satellites et relais, jusqu'aux communes rurales.
- Mettre en œuvre des opérations innovantes sur le terrain pour :
 - reconstruire la ville sur elle-même,
 - reconsidérer l'offre de construction individuelle et groupée en périurbain,
 - rénover l'habitat urbain, mais aussi périurbain et rural existant,
 - offrir aux habitants des solutions économiquement et financièrement équilibrées entre les possibilités d'habiter en centre-ville, en périurbain, dans les bourgs-satellites, en pleine campagne...
 - développer une nouvelle organisation territoriale pour les services publics, pour les développements commerciaux...

FINANCEMENTS ET FISCALITÉ

- Développer des outils intercommunaux de maîtrise du foncier périurbain pour l'achat des terres et ainsi agir sur les coûts du foncier, comme nous avons pu le voir avec le Grand Dijon ou l'agglomération de Rennes.
- Harmoniser la fiscalité inégale entre les communes, entre les territoires, adaptée au projet de territoire.
- Suivre la mise en œuvre du nouvel outil fiscal dit « versement pour sous-densité » permettant aux élus de taxer, à partir de 2013, tout détenteur de projet d'aménager, dont le projet n'atteint pas le seuil minimal du PLU.
- Développer l'éco-conditionnalité des aides publiques (exemple de Chalon-sur-Saône) en rapport avec la volonté de limiter l'étalement urbain.
- Intégrer les notions de coûts globaux « investissement et maintenance », par exemple dans les cas où les économies apportent un équilibre nouveau pour des investissements initiaux supérieurs.
- Mieux partager les coûts d'exploitation et de maintenance des équipements publics avec « les passagers clandestins » de la ville centre.
- Définir le prix des aménités agricoles et rurales dont jouissent les habitants du périurbain (entretien du paysage, productions agricoles locales, etc.).
- Associer financements, fiscalité et bilans sous les différents aspects, y compris les coûts environnementaux.

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

- Inscrire la mobilité collective et individuelle comme un des leviers principaux du projet de territoire. Les modes de déplacement entre les lieux de vie d'un même territoire doivent répondre aux attentes multiples de la société : économie de l'énergie, réduction des émissions de CO2, limitation des coûts, innovation, pragmatisme des solutions proposées (intérêt des modes doux, piétons et vélos...).
- Les modes de transports collectifs, électriques, peu coûteux et à usages faciles, sont à privilégier par rapport aux transports individuels, à énergie fossile, coûteux et aux conséquences spatiales importantes (voitures ventouses en ville, parkings commerciaux importants en périphérie).
- De même, les questions d'infrastructures et de logistique (localisation des sites logistiques, voies ferrées ou fluviales, implantation d'artères routières, mode de livraison en centre-ville...) devraient être traitées en même temps que la construction du projet, et donc des choix d'urbanisme plutôt que comme conséquence.

SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La thématique de l'étalement urbain pose clairement la question de ségrégation, de « tri spatial » dans des groupes sociaux.

- Travailler à limiter les effets de l'étalement urbain passe nécessairement par un travail sur le renouveau de la mixité sociale et de la mixité générationnelle « pour des quartiers moins homogènes en termes de groupes sociaux ».
- La question de la vulnérabilité des ménages -obligés de s'installer sur des sites urbains ou périurbains de prime abord à loyers et fiscalité plus modérés- est posée par le phénomène de l'étalement urbain. La vulnérabilité sociale est aggravée par la nouvelle donne énergétique avec un bilan énergétique global de l'habitat et des déplacements négatifs. De nouvelles solutions existent et doivent être choisies en priorité. Limiter l'étalement urbain a pour conséquence une diminution du gaspillage et de l'artificialisation des terres ou du périurbain et une amélioration de la biodiversité.
- Un travail est alors nécessaire pour définir ensemble le devenir de ces espaces « nouveaux » : exploitations agricoles tournées vers les besoins locaux et urbains, reconstitution ou réhabilitation d'espaces de type forêt biodiversée, sites naturels récréatifs pour les populations humaines et animales, corridors écologiques, zones prioritaires de stockage du carbone...
- Limiter l'étalement urbain entraînera une nouvelle réflexion sur la beauté de l'urbain et du périurbain (entrée de ville, « non-lieux en périurbain »...).

Quelles opinions ?

Ils nous ont apporté leur éclairage

MIEUX COMMUNIQUER SUR L'ÉTALEMENT URBAIN



© Grand Chalon/Hervé Nègre

« La ville-centre ne peut pas vivre sans la communauté d'agglomération et les communes de la communauté d'agglomération ne peuvent pas vivre sans la ville-centre : le développement doit se faire en synergie. L'enjeu de la réflexion n'est pas de choisir l'agglomération au détriment de la commune, ou inversement, mais de trouver le juste équilibre qui à la fois assurera un dynamisme durable du Grand Chalon et soutiendra nos communes dans leurs actions propres. »

Christophe SIRUGUE, maire de Chalon-sur-Saône, président du Grand Chalon



« Je crois davantage à la ville et au territoire qu'à la planification, aux outils. Il est essentiel d'avoir une vision de la ville, la ville a son histoire, elle est quelque chose de vivant, en mouvement. Pourquoi refuser l'étalement urbain ? Je considère qu'il est contradictoire de vouloir bâtir à l'extérieur, de laisser l'urbanisation s'étendre lorsque sur le territoire il existe encore des possibilités de bâtir. »

Guy FERREZ, maire d'Auxerre



« Dans la maîtrise de l'étalement urbain, une partie de la réponse réside dans la coopération intercommunale approfondie. Il faudra sans doute aller vers des entités plus grandes dans lesquelles les décisions qui concernent l'aménagement du territoire seront plus cohérentes et plus harmonieuses. »

Didier BOULAUD, sénateur, ancien maire de Nevers, président de la Communauté d'agglomération de Nevers (ADN)



« Ce n'est pas l'étalement urbain qui a encouragé ou favorisé l'usage de la voiture, comme beaucoup le pensent. C'est la création et la démocratisation, l'industrialisation et la massification de la voiture qui a créé l'étalement urbain. »

Thierry LAJOIE, directeur général de la SEMAAD



« La présence de services publics en milieu rural est un facteur déterminant. Cela influe sur les choix que font les gens de vivre (ou de ne pas vivre) dans tel ou tel village. Pourquoi la population fait-elle le choix de s'installer à Lindry ? Parce qu'il y a les services publics les plus basiques pour les actifs. Les services publics sont déterminants et il ne faut pas les occulter. »

Bernard BRENOT, maire de Lindry



« La Charte de l'urbanisme du Grand Chalon est un document très pertinent et l'on ne peut qu'être en accord avec les grands enjeux de maîtrise de l'étalement et de mixité sociale. Par contre, je considère que la délivrance des permis de construire, le droit des sols doit rester un droit communal. Un maire connaît sa population, il doit rester le maître de l'urbanisation et garder un droit de regard sur sa commune, en particulier sur la gestion des logements sociaux. »

Marie MERCIER, maire de Chatenoy-le-Royal



« Le SCOT est à la fois une feuille de route pour définir des grandes orientations de développement durable, et un document d'orientations générales qui permet d'inscrire l'ensemble de la démarche dans ce que l'on nomme « maîtrise de l'étalement urbain. »

Pierre PRIBETICH, 1er vice-président du Grand Dijon, adjoint au maire de Dijon, délégué à l'urbanisme et au PLU

Merci aux personnes auditionnées

Marie-Odile BARLET, adjointe à l'urbanisme, mairie de Lindry, François BELLOUARD, directeur études et projets, Direction régionale de l'équipement Bourgogne, Anne BERTHOMIER, directrice, Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais, Didier BOULAUD, sénateur-maire de Nevers, président de la communauté d'agglomération de Nevers, Philippe BONMARCHAND, délégué au développement durable, délégation régionale Bourgogne, La Poste, Bernard BRENOT, maire de Lindry, Jean-François BUET, président directeur général, Groupe BUET Immobilier, Emmanuel BUGHIN, chargé de mission aménagement du territoire, Direction développement des entreprises, Jean CAVAILHES, directeur de recherche, CESAER, Jérôme CHABOT, chef du service aménagement rural, Chambre d'agriculture de la Côte-d'Or, Hervé CHAMPENOIS, directeur ERDF Bourgogne, Christine CHARTON, INSEE Bourgogne, Francis CLUZEL, chargé de mission aménagement foncier, urbanisme et territoires, Conseil général de la Nièvre, Martine CORBE-VINCENT, chef de projet, Unité connaissances du territoire, études générales et SIG, Catherine DERSEL-ALAZARD, directeur général adjoint, ORVITIS, Didier DEMONGEOT, directeur régional Bourgogne, Lyonnaise des eaux, Régis DICK, directeur, ALTERRE Bourgogne, Alain DROUHIN, président de Domanys - Yonne Habitation, Maire de Bléneau, Guy FERREZ, maire d'Auxerre, président de la communauté de l'Auxerrois, Paul-André GAIDE, chargé de mission aménagement, développement durable, Direction régionale de l'équipement Bourgogne, Cyril GALTIE, directeur général, Société anonyme d'économie mixte d'aménagement de la Nièvre, Denis GAMARD, directeur délégué au transport ferroviaire, Conseil régional de Bourgogne, Anne-Sophie GAMBLIN, directrice, KEOLIS Nevers, Christophe GARRIC, directeur de l'urbanisme et du foncier, Le Grand Chalon, Yves GROSPRETRE, Confédération nationale du logement de Côte-d'Or, Pierre GUILBAUD, directeur de l'urbanisme, Ville d'Auxerre, Jean-Louis HELARY, directeur, Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), Annie JAY, chef de l'unité connaissances du territoire, études générales et SIG, Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Yonne, Virginie JUTEAU, architecte DPLG, CAUE de Saône-et-Loire, Lucie LABURTHE, responsable du développement économique, Communauté d'agglomération de Nevers, Thierry LAJOIE, directeur général, Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD), Paul-Hervé LE MONIER, directeur général, Office Auxerrois de l'Habitat, Robert LECAS, maire de Magny-Cours, Christine LECRENAIS, INSEE Bourgogne, Frédéric LETOURNEAU, chef de l'atelier d'urbanisme, Unité connaissances du territoire et études générales et SIG, Professeur Jacques LEVY, Ecole polytechnique de Lausanne, Laboratoire Chôros, INTER / ENAC, Michel MAILLOT, maire d'Is-sur-Tille, Jean-Marc MATHIOS, directeur général des services, Communauté d'agglomération de Nevers, Marie MERCIER, maire de Chatenoy-le-Royal, Jean-Stéphane MONNET, directeur Etablissement voyageurs, SNCF, Monique NOVAT, directrice départementale, Direction départementale des Territoires de Saône-et-Loire, Jean-Luc PARRY, chargé de mission développement durable, Direction départementale des Territoires de la Nièvre, Jean PERRIN, président, Union nationale de la propriété immobilière, Vincent PICQ, président du Directoire, Groupe SCHIEVER, Pierre PRIBETICH, vice-président du syndicat mixte du SCOT, vice président du Grand Dijon, Jean-Marc SANGOUARD, directeur général, INSERR, Laurent SENECAT, directeur marketing et commercial, KEOLIS-DIVIA, Christophe SIRUGUE, président du Grand Chalon, Le Grand Chalon, Didier SOULAGE, chef du service urbanisme et aménagement durables, Direction départementale des Territoires de Saône-et-Loire, Edouard TISSOT, responsable de la coordination des études, connaissance des territoires, Direction régionale de l'équipement Bourgogne, Aurélien TRIOUX, chargé de mission mobilité et territoires, ALTERRE BOURGOGNE, Hervé VOUILLOT, ancien maire de Quetigny, co-auteur de « Pour un nouvel urbanisme »